

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-MOULIERE**

Séance du 7 septembre 2021

L'an DEUX MIL vingt et un, le sept septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Kévin GOMEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/09/2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Kévin GOMEZ, Maire, Sylvie ROY, 1^{er} adjoint, Arnaud MONVOISIN, 2^{ème} adjoint, Laurence SIMONNET, 3^{ème} adjoint, Pierrick GIRAUD 4^{ème} adjoint, Samuel MOREAU, David BRIAND, Christelle MICHAUD, Johanna LESCOASTREYRES.

Absente ou excusée : Jérôme ANDRÉ

Absente excusée ayant donnée pouvoir : Patrick BELOT, Chantal BEAUPOUX, Arnaud PEUCH, Marie-Christine GETREAU

Secrétaire : Christelle MICHAUD

Assistait également à la séance : Mme Sylvie ROBERT, secrétaire.

ELUS : 14

PRESENTS : 9

VOTANTS : 13

Chaque conseiller ayant reçu par mail et lu le procès-verbal de la précédente réunion. Il est procédé au vote et est adopté à l'unanimité.

La séance commence par une proposition de réflexion de M. Le Maire : La chapelle moulière, commune d'accueil des réfugiés afghans ?

Une aide de l'état est proposée

Les élus peuvent aussi individuellement adhérer à l'association qui gère l'accueil des réfugiés afghans.

La proposition est soumise à réflexion pour un prochain conseil.

DELIBERATION N° 21/ 32 : Révision des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Mme BOUTET du Club Solidarité Amitié.

1. Révision des tarifs de la salle des fêtes

Fait suite à une demande du club solidarité amitié. Le club faisait l'objet d'une réservation annuelle une fois/mois pour repas, tous les mercredis pour belote, une fois/mois pour le bal à raison de 500 euros pour l'année.

Le covid et les travaux ont diminué la fréquentation de la salle

Aujourd'hui, le club solidarité amitié souhaite occuper la salle seulement une après midi par semaine 3 ou 4 fois par mois pour jouer aux cartes, sans demande de subvention.

Normalement, le tarif de réservation pour une après-midi est de 70 euros. Le club ne souhaite pas verser cette somme l'estimant trop coûteuse.

Question portée au conseil : Doit-on adapter le tarif ?

M.le Maire évoque les impératifs d'égalité et les difficultés de gestion que cela peut poser car d'autres associations risquent de faire la même demande.

A.Peuch, par délégation de pouvoir, estime qu'il faut adapter le tarif car il s'agit d'une association communale. Doit donc être établi un montant minimum.

Laurence Simmonet propose elle aussi un tarif annuel raisonnable

K.Gomez rappelle que la salle des fêtes et le restaurant des Lys sont les seules ressources de la commune.

Sylvie Roy propose de mettre des contraintes de planning (salle des fêtes libérée à 18h de manière à être disponible pour le cours de yoga qui suit) et des contraintes d'entretien (ménage et désinfection de la salle doivent être faits). Elle propose un tarif : 10 euros/ semaine pour la période printemps été et 15 euros par semaine pour la période automne hiver. Ce tarif correspond à un forfait annuel de 450 euros jusqu'à 3 occupations mensuelles.

Sylvie Roy demande également à ce que toute demande de réservation de la salle soit faite par écrit pour toute personne physique ou morale. Kévin GOMEZ rappelle que la demande existait déjà mais qu'il faudra veiller à ce que cela soit appliqué plus rigoureusement.

Décision: Pour toutes les associations ayant leur siège dans la commune : utilisation en semaine dans le créneau 14h00-18h00 : 10 euros/ semaine pour la période printemps-été et 15 euros par semaine pour la période automne-hiver avec engagement de nettoyer la salle avant de la libérer.

Adopté par 11 voix pour et 2 abstentions

DELIBERATION N°21/33 : Approbation de la Charte et d'une démarche participative

Lecture par Johanna LESCATREYRES de la charte et de la fiche mission proposées

La fiche mission devra être signée par chaque participant. La secrétaire de Mairie tiendra un registre.

M. Le Maire propose un premier comité participatif sur la circulation dans la commune.

Celui-ci fera suite aux différentes propositions qui seront faites par Grand Poitiers et le département lors de la réunion prévue jeudi 9/09/2021 et permettra aux habitants de réfléchir ensemble aux meilleures solutions à adopter.

Demande est faite de mettre sur le site de la mairie la charte et la fiche mission afin qu'elles puissent être téléchargées par les habitants.

Une discussion s'engage pour savoir s'il est nécessaire ou non de limiter le nombre de participants éventuellement par le biais d'un tirage au sort pour faciliter les échanges. Il est finalement décidé de ne pas limiter quitte à éventuellement par la suite organiser plusieurs groupes de travail.

Pierrick Giraud et Kévin Gomez se proposent pour animer, fixer les dates et les lieux des comités consultatifs sur la circulation.

Décision : La charte, la fiche mission et la création du comité consultatif sur la circulation sont approuvés à l'unanimité. Désignation de P. GIRAUD et K. GOMEZ comme animateurs des comités consultatifs sur la circulation approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21/ 34 : Élection du nouveau délégué agent auprès du CNAS

Conformément aux articles L2112-8 DU CGCT et à la circulaire relative aux syndicats intercommunaux, le conseil municipal procède à une nouvelle élection du délégué agent de la commune au CNAS (comité d'action sociale) Madame DURAND partant à la retraite au 1^{er} octobre

Est déclarée élue :

-délégué agent : MME Sylvie ROBERT

DELIBERATION N°21/35 : Information vente de parcelles boisés à Saint-Claud (la Commune a un délai de mois pour exercer son droit de préférence)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Maître CARME. Les conjoints BEAUDET ont l'intention de vendre deux parcelles boisées, cadastrées section A n° 652 et 653.

Il informe le conseil sur le fait que la commune a 2 mois pour exercer son droit de préférence (différent du droit de préemption) et du prix de vente : 7000 euros. Il propose de décliner l'offre après discussion du conseil sur l'utilité éventuelle de l'acquisition de ce terrain pour la commune.

Offre déclinée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21/36 : Vente de parcelles au Clos au Prieur

M.le Maire informe le conseil que des habitants ont alerté sur le fait que 4 parcelles de terrain étaient inoccupées. Les parcelles A 1296 et A 1293 sont des voies. Ils demandent s'il est possible de les acheter et à quel prix. Une demande de division parcellaire peut-être demander afin de séparer la voie de la partie située entre les habitations.

A l'unanimité, le conseil accepte la manifestation d'intérêt pour l'achat

DELIBERATION N° 21/37 : Demande d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les courriers de :

1- l'association de la Chapelle-Moulière Festive :

- Demande d'autorisations pour la journée du 11/09/2021 (concert gratuit et repas en plein

air)

Les demandes sont les suivantes :

= utilisation du domaine public autour de la salle des fêtes : matériel et véhicules du traiteur, praticable pour les musiciens et tables pour les convives qui seraient disposés à l'est du bâtiment (sur une partie du terrain de football), parking des voitures des participants dans les près communaux et voirie goudronnée,

= utilisation du bloc cuisine/bar/toilettes / électroménager de la salle des fêtes, des prises électriques pour l'éclairage des tables, des artistes, et de la buvette extérieure, utilisation des tables et chaises disponibles dans la salle des fêtes,

= création d'un débit de boisson temporaire de vin et bières (en intérieur ou à l'extérieur) pour l'apéritif et le repas ; des boissons non alcoolisées seront également proposées.

A. MONVOISIN, A. PEUCH et Sylvie ROY font partie de l'association et que pour cette raison ils ne participent pas au vote

Adopté par 10 voix pour

2- Madame Luce BARRAULT

Une habitante demande si la commune dispose d'un local communal qu'elle pourrait louer afin d'y installer un cabinet de psychologue.

Des propositions sont faites par le conseil : l'ancienne poste, le premier étage du logement de la mairie.

Différents problèmes sont soulevés : accessibilité aux personnes handicapées, travaux importants de rénovation et de mise en conformité, changement d'utilisation

Décision adoptée à l'unanimité : proposer à l'habitante concernée une visite des deux lieux et une discussion autour de son projet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Collecte d'ordures ménagères

Pierrick GIRAUD évoque l'absence de réponse pour le moment de Grand Poitiers concernant les zones de collecte d'ordures collectives dans les endroits où les camions ne peuvent manœuvrer.

- Spectacle du 10 juillet

Sylvie ROY fait un compte rendu de la journée "spectacles" du 10 juillet qui a réuni 80 personnes dans le public autour de 3 artistes répartis sur 3 sites. Elle évoque le coût et les subventions ainsi que les impressions favorables du public venu ce jour-là.

- Tour Poitou-Charentes

Sylvie ROY remercie les habitants qui ont été volontaires pour être signaleurs sur le tour Poitou-Charentes.

- Jardin Bio

Johanna LESCATREYRES donne le bilan actuel des récoltes du jardin communal : 72 KG de courgettes, 19 KG de patissons, 3kg de potimarons

David BRIAND évoque la prochaine animation CPIE du 8 octobre : ciné débat sur le thème du jardin.

- Intramuros

K. GOMEZ évoque la résiliation de l'application Intramuros qu'il dit regretter à titre personnel surtout en cas d'alertes inondation ou feu. Il précise également ne pas être dupe du sabotage expliquant l'affluence soudaine des votes négatifs parvenus en fin de soirée lors du jour du vote organisé pour savoir si les habitants souhaitaient ou non conserver l'application.

- Recrutement

K. GOMEZ explique que le processus de recrutement de Sylvie ROBERT est toujours en cours mais qu'un habitant de la commune ayant postulé au même poste a décidé d'adresser une contestation par recours administratif envoyé par son avocat, cela est désobligeant à l'égard du travail accompli par le secrétariat, malgré la responsabilité du maire comme autorité hiérarchique.

- Remerciements

Kévin GOMEZ remercie Sylvie ROY pour sa présence au mois d'août. Il remercie également le chantier pépites et l'espace ados pour la construction de la cabane de jardin.

A 22 h 17, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 10 septembre 2021,

Le Maire, Kévin GOMEZ